



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 23 novembre 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Karla AREL, Franck CHAUCHEAU, Brigitte JAUNET, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Thomas ZLOWODZKI, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Frédéric PETITTA), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Eléonore MORENO (pouvoir à Karla AREL), Laurence MOLINARI (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Norman PANTER (pouvoir à Alice SEBBAG), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Brigitte JAUNET) Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Yassin LAMOUI (pouvoir à Mme Rolly), Quentin CHOLLET (pouvoir à Mélanie SCHLATTER), Jacques BENISTY (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

Absent Excusé :

Thierry BESSE

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 23
représentés : 15
absents : 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Nathalie VASSEUR est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2023

Délibération n°23-140

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Ressources Humaines

Affaire suivie par Clotilde MARIN

FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS PERMETTANT UNE CONCESSION DE LOGEMENT DE FONCTION POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes et notamment son article 21 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération n°23-85 du 6 juillet 2023 fixant la liste des emplois permettant une concession de logement de fonction pour nécessité absolue de service ;

VU l'avis du Comité Social Territorial ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à la fonction ;

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour la liste des logements attribués à titre gratuit, en raison de contraintes liées à la fonction, un nouveau logement situé au 1, rue Emilc ZOLA étant désormais mis à disposition ;

Compte tenu des contraintes liées à l'exercice des fonctions afférentes à certains emplois et des possibilités offertes par la réglementation, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer la liste des emplois concernés ainsi que les conditions d'occupation.

APRES EN AVOIR DELIBERE

A compter du 1^{er} décembre 2023

ARTICLE 1 : ABROGE la délibération n°23-85 du 6 juillet 2023 fixant la liste des emplois permettant une concession de logement de fonction pour nécessité absolue de service

ARTICLE 2 : FIXE comme suit dans l'annexe 1 de la présente délibération, la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué ;

ARTICLE 3 : EVALUE le montant des avantages en nature, représentés par la gratuité partielle ou totale de la prestation du logement nu, selon le forfait prévu par les textes et précise que ces avantages en nature figurent sur les bulletins de paie des agents bénéficiaires et qu'ils sont soumis à cotisations sociales et à imposition sur le revenu.

ARTICLE 4 : AJOUTE que les agents supportent l'ensemble des réparations et des charges locatives afférentes aux logements, notamment liées à la consommation de « fluides » (eau, électricité, chauffage,...)

ainsi que l'ensemble des impôts et taxes liés à l'occupation des locaux et qu'ils doivent souscrire une assurance contre les risques auxquels ils doivent répondre en qualité d'occupant.

ARTICLE 5 : PRECISE que les montants annuels pour les charges afférentes au logement seront établis sur les bases précisées en annexe 2.

ARTICLE 6 : DIT que les concessions de logement par nécessité absolue de service et les conventions d'occupations précaires avec astreinte sont, dans tous les cas, accordées à titre précaire et révocable. Leur durée est limitée à la période pendant laquelle les intéressés occupent effectivement les emplois qui les justifient. L'administration peut procéder unilatéralement au retrait des actes de concession avec un préavis de 3 mois permettant à l'agent concerné de quitter le logement en lien avec les missions.

ARTICLE 7 : DECIDE de mettre à jour la liste des logements de fonction et des emplois éligibles conformément à la liste annexée à la présente délibération et dans les conditions d'occupation définies ci-dessus.

ARTICLE 8 : AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces nécessaires, notamment les arrêtés individuels de concession.

ARTICLE 9 : DIT que la présente délibération sera revue annuellement.

VOTE

Pour : 37

Contre

Abstention : 1 (M. Zlowodzki)

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



ANNEXE I

CATEGORIE : BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS

Missions communes à tous les gardiens : Nécessité d'une présence quotidienne et continue pour :

- Assurer l'accès (ouverture et fermeture), le gardiennage et la surveillance du site,
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- Signaler tout incident et/ou dysfonctionnement
- Garantir les interventions d'urgence (cf. Missions détaillées dans la fiche de poste).
- Gérer les déchets : nettoyage des conteneurs – sorties et rangements des containers en fonction des dates d'enlèvement
- Saler les abords les équipements publics en cas de besoin
- Gérer les alarmes intrusion, incendie et autres alertes de sécurité (nécessité de l'habilitation électrique) en dehors des horaires ouvrables du CTM
- Assurer une tournée quotidienne intérieure (lumière, volets, fenêtres, portes, ...) et abords
- Si nécessaire : Remplacer temporairement lors des absences des autres gardiens (congrés, week-end, ...) quel que soit la catégorie de Bâtiments
- Vider les poubelles publiques aux abords

Missions spécifiques catégorie "BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS » :

- Vider les cendriers publics

Emploi : Gardien de la Maison des Services Publics

Situation du logement : 5, rue Benjamin Moloïse – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Appartement
Nombre de pièces principales :	3 pièces dont 2 chambres.
Superficie :	83 m ²

- Conditions financières :

Gratuité du logement nu ;

Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.

Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien de l'Hôtel de Ville et Mairie-Annexe

Situation du logement : 1, rue Emile Kahn – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Maison
Nombre de pièces principales :	4 pièces dont 3 chambres.
Superficie :	65 m ²

Missions spécifiques : ouverture/fermeture 6 jours sur 7. Tournée de l'équipement en soirée voire nuit lors de réunions dans les bâtiments

- Conditions financières :

Gratuité du logement nu ;

Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.

Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien du Centre Technique Municipal

Situation du logement : 13, rue Paul Langevin – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Maison
Nombre de pièces principales :	4 pièces dont 3 chambres.
Superficie :	75 m ²

- Conditions financières :
Gratuité du logement nu ;
Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.
Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien du Conservatoire, de la crèche du Parc et de Malraux

Situation du logement : 2, rue des Ecoles – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Appartement
Nombre de pièces principales :	4 pièces dont 3 chambres.
Superficie :	82 m ²

- Conditions financières :
Gratuité du logement nu ;
Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.
Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien de la Piscine d'En Face

Situation du logement : 14, rue Léo Lagrange – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Appartement
Nombre de pièces principales :	2 pièces dont 1 chambre.
Superficie :	50 m ²

- Conditions financières :
Gratuité du logement nu ;
Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.
Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

CATEGORIE : ESPACES VERTS

Missions communes à tous les gardiens : Nécessité d'une présence quotidienne et continue pour :

- Assurer l'accès (ouverture et fermeture), le gardiennage et la surveillance du site,
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- Signaler tout incident et/ou dysfonctionnement
- Garantir les interventions d'urgence (cf. Missions détaillées dans la fiche de poste).
- Gérer les déchets : nettoyage des conteneurs – sorties et rangements des containers en fonction des dates d'enlèvement
- Saler les abords les équipements publics en cas de besoin
- Gérer les alarmes intrusion, incendie et autres alertes de sécurité (nécessité de l'habilitation électrique) en dehors des horaires ouvrables du CTM
- Assurer une tournée quotidienne intérieure (lumière, volets, fenêtres, portes, ...) et abords
- Si nécessaire : Remplacer temporairement lors des absences des autres gardiens (congés, week-end, ...) quel que soit la catégorie de Bâtiments
- Vider les poubelles publiques aux abords

Missions spécifiques CATEGORIE : ESPACES VERTS

Vidage des cendriers publics

Emploi : Gardien du Donjon

Situation du logement : 6, Cour du Donjon – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Appartement
Nombre de pièces principales :	3 pièces dont 2 chambres.
Superficie :	80 m ²

- Conditions financières :
Gratuité du logement nu ;
Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.
Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien du cimetière A (de Liers) et B (du Perray)

Situation du logement : 4, rue Léo Lagrange – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Maison
Nombre de pièces principales :	3 pièces dont 2 chambres.
Superficie :	60 m ²

- Conditions financières :
Gratuité du logement nu ;
Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.
Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien du Parc Pierre et de l'accueil de Loisirs

Situation du logement : 41, rue Léo Lagrange – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Maison
Nombre de pièces principales :	5 pièces dont 4 chambres.
Superficie :	92 m ²

- Conditions financières :

Gratuité du logement nu ;

Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.

Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien de la Ferme de Liers

Situation du logement : 22, rue des Fermes – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Maison
Nombre de pièces principales :	5 pièces dont 4 chambres.
Superficie :	112 m ²

Missions particulières : Arrosage des serres (Dimanches et jours fériés), chauffage, ...7/7en saison

- Conditions financières :

Gratuité du logement nu ;

Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.

Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

CATEGORIE : SCOLAIRE

Missions communes à tous les gardiens Nécessité d'une présence quotidienne et continue pour :

- Assurer l'accès (ouverture et fermeture), le gardiennage et la surveillance du site,
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- Signaler tout incident et/ou dysfonctionnement
- Garantir les interventions d'urgence (cf. Missions détaillées dans la fiche de poste).
- Gérer les déchets : nettoyage des conteneurs – sorties et rangements des containers en fonction des dates d'enlèvement
- Saler les abords les équipements publics en cas de besoin
- Gérer les alarmes intrusion, incendie et autres alertes de sécurité (nécessité de l'habilitation électrique) en dehors des horaires ouvrables du CTM
- Assurer une tournée quotidienne intérieure (lumière, volets, fenêtres, portes, ...) et abords
- Si nécessaire : Remplacer temporairement lors des absences des autres gardiens (congés, week-end, ...) quel que soit la catégorie de Bâtiments
- Vider les poubelles publiques aux abords

Missions spécifiques CATEGORIE SCOLAIRE**Emploi : Gardien du groupe scolaire Ferdinand Buisson**

Situation du logement : 3, avenue Emile Zola – 1^{er} étage - 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Appartement
Nombre de pièces principales :	4 pièces dont 3 chambres.
Superficie :	99 m ²

- Conditions financières :

Gratuité du logement nu ;

Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.

Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien volant multi-sites

Situation du logement : 1, avenue Emile Zola – 1^{er} étage - 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Appartement
Nombre de pièces principales :	4 pièces dont 3 chambres.
Superficie :	99 m ²

- Conditions financières :

Gratuité du logement nu ;

Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.

Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien du groupe scolaire Aubel/Lurçat/La Boële

Situation du logement : 38, route de Longpont – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Maison
Nombre de pièces principales :	5 pièces dont 3 chambres.
Superficie :	115 m ²

- Conditions financières :

Gratuité du logement nu ;

Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.

Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien du groupe scolaire Denis Diderot

Situation du logement : avenue de la Liberté – RDC - 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Appartement
Nombre de pièces principales :	4 pièces dont 3 chambres.
Superficie :	68 m ²

- Conditions financières :

Gratuité du logement nu ;

Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.

Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien volant multi-sites

Situation du logement : 3, avenue Emile Zola – 2^{ème} étage – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Appartement
Nombre de pièces principales :	3 pièces dont 2 chambres.
Superficie :	55 m ²

- Conditions financières :

Gratuité du logement nu ;

Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.

Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien du groupe scolaire Jaurès et Léger

Situation du logement : 33 avenue de Brétigny – RDC - 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Appartement
Nombre de pièces principales :	3 pièces dont 2 chambres.
Superficie :	69 m ²

- Conditions financières :
Gratuité du logement nu ;
Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.
Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien du groupe scolaire Cachin et de la Châtaigneraie

Situation du logement : 50, avenue de la République – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Maison
Nombre de pièces principales :	4 pièces dont 3 chambres.
Superficie :	54 m ²

- Conditions financières :
Gratuité du logement nu ;
Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.
Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien du groupe scolaire Cocheris et Curie

Situation du logement : 6, rue Aristide Briand – RDC- 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Appartement
Nombre de pièces principales :	4 pièces dont 3 chambres.
Superficie :	80 m ²

- Conditions financières :
Gratuité du logement nu ;
Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.
Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien du groupe scolaire Jean Macé

Situation du logement : 42, avenue de l'Eperon – RDC - 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Appartement
Nombre de pièces principales :	3 pièces dont 2 chambres.
Superficie :	57 m ²

- Conditions financières :

Gratuité du logement nu ;

Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.

Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

CATEGORIE : SPORTS

Missions communes à tous les gardiens Nécessité d'une présence quotidienne et continue pour :

- Assurer l'accès (ouverture et fermeture), le gardiennage et la surveillance du site,
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- Signaler tout incident et/ou dysfonctionnement
- Garantir les interventions d'urgence (cf. Missions détaillées dans la fiche de poste).
- Gérer les déchets : nettoyage des conteneurs – sorties et rangements des containers en fonction des dates d'enlèvement
- Saler les abords les équipements publics en cas de besoin
- Gérer les alarmes intrusion, incendie et autres alertes de sécurité (nécessité de l'habilitation électrique) en dehors des horaires ouvrables du CTM
- Assurer une tournée quotidienne intérieure (lumière, volets, fenêtres, portes, ...) et abords
- Si nécessaire : Remplacer temporairement lors des absences des autres gardiens (congés, week-end, ...) quel que soit la catégorie de Bâtiments
- Vider les poubelles publiques aux abords

Missions spécifiques CATEGORIE SPORTS

Réceptionner des livraisons

Vider les cendriers publics

Emploi : Gardien du gymnase Poulidor

Situation du logement : rue Léo Lagrange – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Appartement
Nombre de pièces principales :	4 pièces dont 3 chambres.
Superficie :	75 m ²

- Conditions financières :

Gratuité du logement nu ;

Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.

Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien du gymnase Copernic

Situation du logement : avenue de la Liberté – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Appartement
Nombre de pièces principales :	5 pièces dont 4 chambres.
Superficie :	107 m ²

- Conditions financières :

Gratuité du logement nu ;

Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.

Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien du gymnase Romain Rolland

Situation du logement : 21 rue Romain Rolland – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Appartement
Nombre de pièces principales :	4 pièces dont 3 chambres.
Superficie :	74 m ²

- Conditions financières :

Gratuité du logement nu ;

Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.

Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien du gymnase Negro

Situation du logement : 7, rue Roger Martin du Gard - RDC - 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Appartement
Nombre de pièces principales :	4 pièces dont 3 chambres.
Superficie :	58 m ²

- Conditions financières :

Gratuité du logement nu ;

Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.

Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien du gymnase Cocheris

Situation du logement : 206, route de Corbeil – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Appartement
Nombre de pièces principales :	4 pièces dont 3 chambres.
Superficie :	71 m ²

- Conditions financières :

Gratuité du logement nu ;

Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.

Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien du Parc des Sports

Situation du logement : Léo Lagrange – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Appartement
Nombre de pièces principales :	3 pièces dont 2 chambres.
Superficie :	71 m²

- Conditions financières :

Gratuité du logement nu ;

Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.

Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

Emploi : Gardien du stade de tennis Guy Moquet

Situation du logement : 41, avenue Guy Moquet – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Caractéristiques du logement :

Type de logement :	Maison
Nombre de pièces principales :	5 pièces dont 4 chambres.
Superficie :	81 m²

- Conditions financières :

Gratuité du logement nu ;

Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont dus.

Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques auxquels il doit répondre en qualité d'occupant.

ANNEXE 2

	Tarification forfaitaire annuelle
Chauffage	14 €/m ²
Eau	147 €/occupant
Electricité	6 € par m ²